

LE SITE EIFFAGE-IMMOBILIER-PARKING.FR

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Devant le nombre considérable de sites ouverts sur ce type de placement, nous ouvrons une page qui centralise toutes nos recherches sur le sujet. Cela rendra plus lisible l'article qui les contenait jusqu'à présent. Nous avons déjà identifié plus de 80 sites proposant les mêmes produits. Le premier date de mai 2019, le dernier identifié est du 16/06/2020.

Le message d'alerte de VINCI CONCESSION



AUCUNE PLACE DE PARKING N'EST CONCEDEE



Le communiqué de l'AMF :

L'Autorité des Marchés Financiers a publié un communiqué pour attirer l'attention des épargnants sur les pièges de ces placements. Nous le publions ci-dessous :

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lamf-appelle-les-epargnants-la-plus-grande-vigilance-face-aux-propositions-dinvestissement-dans-les#xtor=EREC-20>

Le site internet :

Le site a été créé le 01/08/2020. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/eiffage-immobilier-parking.fr>

Comme beaucoup d'autres, il a été déposé le nom de domaine. Il a été installé le moteur qui permet de faire fonctionner le site. Par contre, on a « oublié » de mettre le signe en ligne !

Nos recherches :

Les produits :

Le site propose d'investir dans les parkings d'aéroports. Nous publions un extrait d'un mail :

Voici les points clés à connaître : L'amodiataire, c'est-à-dire la personne qui a la jouissance et la quasi propriété de la place de parking n'est en effet pas le propriétaire. Il loue sur une durée allant généralement de 10 à 99 ans le droit de jouir de la place de parking. Les parties en présence sont la société de parking, appelé concessionnaire, l'ancien amodiataire et le nouvel amodiataire. Pour un parking en amodiation les éléments clés ont tout d'abord la durée de l'amodiation : c'est ce qu'on appelle le droit de jouissance. A la fin du droit de jouissance, le parking revient dans le domaine public sous l'égide du concessionnaire. Ceci impacte aussi directement le calcul de la rentabilité d'un tel bien. Pour un parking en pleine propriété, vous déduisez des loyers les charges et la taxe foncière. En amodiation, souvent la taxe foncière est incluse dans le montant des charges et lissée sur l'année.

Même le contenu des mails est un copier / coller. Le texte utilisé a été publié par un VRAI site dénommé parkagence.fr

<https://www.parkagence.fr/parking-en-amodiation-tout-ce-quil-faut-savoir/>

Le téléphone :

Le site utilise :

- Le numéro 01 48 66 16 41.

Il est à noter que ce numéro est assez proche du site eiffage-groupe.com (01 48 21 02 50)

Les mails :

Comme indiqué le contenu information est un copier coller. Nous avons noté une belle astuce.

Le site utilise le nom de domaine "eiffage-immobilier-parking.fr derrière l'arobase pour envoyer les mails.

En, dessous, il est indique le nom du vrai site d'eiffage ! C'est un autre nom de domaine qui n'a rien à voir avec celui indiqué derrière l'arobase. Nous publions la présentation :

Mail : contact@eiffage-immobilier-parking.fr

Notre site : www.eiffage-immobilier.fr

Si vous allez sur le site d'eiffage-immobilier.fr, vous allez découvrir un site de promoteur immobilier.

Les moyens utilisés :

Le site envoie la plaquette de présentation des résultats 2020 de la société eiffage. Nous publions ce document ci-dessous :

[La plaquette d'information de la société eiffage](#)

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur

matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

